

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 3 MAI 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Vincent Ferré, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Cardona, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund.

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach.

Collège étudiants : Richard Bukovec, Ylan Damerose, Lola Lefèvre.

Parmi les membres de droit était présentes : Karine Chambefort, Karine Bellance.

Parmi les membres invités étaient présents : Sylvie Toscer-Angot, Sergio Delgado, Serge Lhomme, Duchêne Nadia, Sabine Reungoat, Elisabeth Vialle

1. Approbation du PV du conseil du 29 mars 2018

Vincent Ferré fait une remarque concernant la formule employée p. 3 « Anne-Lise Humain-Lamoure indique que si le calendrier recherche annoncé par la direction de l'université avant l'été a bien été tenu il n'en est pas de même pour le calendrier formations ».

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'elle maintient cette affirmation et qu'en regard du calendrier concernant la formation, le calendrier « recherche » a été globalement respecté. Elle précise qu'il est regrettable que les dossiers d'autoévaluation des UR ne soient pas réalisés en lien avec les composantes et notamment les UFR de manière à ce que ces dernières puissent apporter l'appui dont ont besoin les équipes de recherche.

Vincent Ferré demande que soit inscrit au prochain PV le texte suivant : « En réalité le "calendrier recherche" n'a pas été tenu pour ce qui est des réunions "bilatérales entre la direction de l'UPEC et les directions de UR pour échanger sur le bilan / projet" qui avaient été annoncées pour décembre / janvier n'ont pas eu lieu. Les directions d'UR (il est rejoint sur ce point par Graciela Villanueva, seule autre directrice d'EA de l'UFR présente au conseil) sont toujours en attente d'un dialogue avec les services centraux, ce qui n'est pas sans conséquence sur le travail d'auto évaluation exigé par les UR ».

Donna Kesselman souhaite faire légèrement modifier la question diverse du précédent Conseil. Anne-Lise Humain-Lamoure reprend la formulation proposée.

Anne-Lise Humain-Lamoure demande aux membres du Conseil de transmettre les amendements ainsi qu'une proposition de reformulation par écrit avant le Conseil.

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendement, le PV du conseil du 29 mars 2018 est mis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle la dissolution des instances de l'Université, suite à la démission des membres du CA le 17 avril 2018. Elle précise que Françoise Moulin-Civil, administratrice provisoire, propose pour l'instant :

- L'organisation d'élections générales d'ici la fin du mois de juin, ce qui conduirait à l'élection d'un-e président-e au début du mois de septembre et d'une équipe de direction à la fin du mois de septembre, en effet le CA serait complété de ses membres extérieurs en juillet.
- La création d'un organe délibérant et d'un conseil d'orientation. L'organe délibérant serait nommé par le Recteur et aurait les mêmes prérogatives que le CA et le Cac notamment en ce qui concerne la campagne d'emploi. Le conseil d'orientation regrouperait des enseignants, des étudiants et des BIATSS se concertant sur le projet de site, l'autoévaluation de la ComUE. Néanmoins, la DAJG du Ministère est plutôt réticente sur la question de l'organe délibérant.

Elle souligne que dans cette situation, les composantes assument beaucoup plus d'activités qu'auparavant.

Donna Kesselman précise que Françoise Moulin-Civil ne souhaite pas assurer ses fonctions d'administratrice provisoire au-delà de l'été.

Jean-Marc Leblanc présente le programme de la journée Recherche/Pédagogie qui aura lieu le jeudi 17 mai à partir de 9h30 en amphi orange, sous forme de 2 tables rondes.

3. Election complémentaire aux commissions du conseil de gestion de l'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le nombre de sièges vacants à pourvoir dans chacune des commissions du conseil encore incomplètes :

- Commission « moyens » : 3 sièges dans le collège A ou B et 1 siège dans le collège « étudiants »
- Commission « pédagogie » : 1 siège dans le collège A ou B
- Commission « statuts » : 1 siège dans le collège A et B et 3 sièges dans le collège « étudiants »

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un appel à candidature auprès des membres du conseil.

Amélie Guillin propose sa candidature pour la commission « pédagogie ».

Après lecture des procurations, la candidature d'Amélie Guillin est soumise au conseil.

La candidature d'Amélie Guillin pour la commission « pédagogie » est adoptée à l'unanimité.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce la date de la prochaine commission « pédagogie » qui aura lieu le jeudi 24 mai à 14h30 avec pour principal sujet le portail L1 à la rentrée 2018.

4. Point sur l'autoévaluation HCERES Formations

Anne-Lise Humain-Lamoure adresse de vifs remerciements à toutes les directions de départements qui ont renvoyé les documents dans les temps. Elle rappelle la méthodologie de travail utilisée pour la relecture des dossiers. Ils sont relus par l'équipe décanale : Karine Chambeffort sur toutes les parties RI, Fabienne Moine en master, Myriam Baron et Jean-Marc Leblanc sur l'ensemble des dossiers et elle-même pour la relecture finale.

Elle fait un bilan des dossiers reçus et transmis à la direction de l'Université : 15 dossiers ont été reçus, 13 ont été renvoyés aux départements pour relecture, parmi ceux-ci 6 sont quasi finalisés, 2 sont en instance d'envoi aux départements..

Elle précise que cette auto-évaluation nécessite un travail conséquent qui n'est pas sans enjeu. Cette évaluation est la contrepartie d'une liberté à laquelle nous tenons : définir nos programmes d'enseignements. Il est normal de rendre compte de ce qui est mis en œuvre et des résultats dans le cadre de la délivrance de diplômes nationaux. L'enjeu de ces bilans est

la ré-accréditation des mentions de l'UFR qui n'est pas acquise automatiquement dans le contexte actuel, notamment en master. Les dossiers seront étudiés à l'échelle de l'établissement, puis relus par les experts du HCERES.

Anne-Lise Humain-Lamoure explicite la suite du processus et communique le calendrier. Les dossiers seront relus au niveau établissement par des collègues d'autres équipes de direction avec un appui de la DEVE. Les retours sont prévus entre le 21 mai et le 12 juin pour un dernier lissage. Ils seront présentés en juillet à la CFVU pour vote. En parallèle, commence la rédaction de l'autoévaluation des champs de formation. « Humanités, cultures, sociétés ». L'UFR est en charge de la rédaction du champ « Humanités, cultures et sociétés », qui regroupe l'ensemble de nos formations. Ce dernier doit être rendu mi-juin. De plus, l'UFR LLSH sera associée à la rédaction des champs « Villes, transport, territoires » et « Education, formation ». Les versions définitives des dossiers seront transmises au conseil et à la direction des départements.

Dans certains dossiers rendant compte des bilans, Anne-Lise Humain-Lamoure alerte sur le fait que des éléments concernant les projets à venir n'ont pas y figurer.

Elle demande cependant que les projets soient transmis à la direction sous forme d'une page libre indiquant les grandes lignes des évolutions envisagées sans entrer dans le détail le 25 mai. Elle rappelle que les évolutions se feront à coût constant. Elle rappelle aussi l'engagement pris concernant le regroupement d'épreuves de la 2^e session et invite donc les départements à faire des propositions. Elle attire aussi l'attention sur le fait que les projets incluant des partenaires extérieurs ne doivent pas être portés seuls, mais en collaboration avec la direction de l'UFR.

Nadia Duchêne explique qu'il est difficile de trouver du temps en ce moment pour rédiger ce document.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il s'agit de pouvoir faire une première synthèse pour le conseil du 7 juin. Elle précise que le laps de temps entre le bilan et le dépôt de nos projets de formation sera assez court. Il convient juste de préciser s'il n'y pas de changements majeurs ou d'indiquer en quelques lignes le nouveau projet.

Elisabeth Vialle demande si un texte de cadrage existe.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que pour l'instant le nouveau projet d'arrêté licence est en discussion.

Anne-Lise Humain-Lamoure propose que les départements puissent envoyer leurs projets début juin.

5. Point d'étape « Parcoursup » et vote de dispositifs communs à l'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le contexte national et les discussions en cours entre les présidents d'université et le Ministère.

Vincent Ferré demande à quel moment le Conseil a voté la mise en place de « Parcoursup ». Il s'étonne d'une rupture entre la position adoptée en décembre, réaffirmée jusqu'en mars et la présentation actuelle du dispositif proposé sans qu'il y ait eu un vote formel sur la réforme elle-même ce qui lui semble antidémocratique. Il précise qu'il est, à titre personnel, contre la réforme et qu'un mouvement est en cours.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que, lors des conseils précédents, de très nombreuses discussions ont eu lieu, dont les PV ne peuvent rendre toute la richesse. Elle précise que les directions de départements et les responsables de L1, parmi les premiers intéressés, ont pu également se prononcer lors d'une réunion le 5 avril sur la réforme et discuter de son éventuelle application. Cette dernière a fait consensus.

Une discussion s'ensuit. La jugeant infructueuse, Vincent Ferré quitte la salle. Le conseil est interrompu environ une demi heure.

A la reprise de la séance, plusieurs membres du conseil rappellent le contenu de différentes discussions qui ont eu lieu lors des conseils précédents et souhaitent sur cette base voter une motion. Après de nouveaux échanges, est proposée au vote la motion suivante :

Le conseil de l'UFR LLSH, réuni le 3 mai 2018, exprime à nouveau ses doutes sérieux quant à la loi ORE et au « Plan étudiant » qui n'apportent pas de vraies solutions face au manque criant de moyens humains, financiers et matériels des universités pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants et pleinement assurer leurs missions de service public.

Le conseil décide néanmoins de mettre en place cette réforme dans le souci d'apporter une réponse aux lycéens qui ont formulé des vœux, mais selon des principes convenus collectivement :

- *Il réaffirme notamment que le niveau baccalauréat doit être le seul requis pour l'accès au cycle licence et que formuler un vœu puis le confirmer vaut motivation pour tous les candidats. Cela signifie que tout candidat ayant 10 de moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat, en Terminale, dans les disciplines citées dans les attendus nationaux recevront systématiquement un « oui ».*
- *Les classements qui seront faits pour appeler les candidats ont vocation à reproduire l'hétérogénéité de notre bassin de recrutement.*
- *Il souhaite enfin pouvoir proposer des aides adéquates et de qualité, en présentiel, pour contribuer à la réussite de tous les étudiants ce qui suppose des moyens humains et financiers conséquents.*

La motion est adoptée à la majorité moins deux abstentions, soit 14 pour, 2 abstentions, 0 contre.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle ensuite les moyens obtenus et déjà détaillés lors du précédent conseil dans le cadre du Plan étudiant. Elle présente le dispositif précédemment proposé : la création d'un « référent Plan Etudiant » par département qui travaillera en collaboration avec le responsable L1 ainsi que celle d'un « assesseur Plan Etudiant » aux côtés du vice-doyen en charge de la pédagogie. La fonction de « référent Plan Etudiant » sera dotée d'un RNA équivalent à celui de responsable de L1 dans chaque département. Ce référent sera en charge, aux côtés du/de la responsable L1, de l'organisation de l'étude collective des dossiers, puis du suivi des contrats pédagogiques des étudiants admis en « oui si ». Il s'agit de pouvoir renforcer, avec les moyens alloués dans le cadre du Plan étudiant, l'accueil des étudiants en L1 et de reconnaître le surplus de travail que constitue cette réforme. Ces référents seront en lien avec « l'assesseur Plan étudiant ». Il est proposé que Marie Pères assure cette nouvelle fonction.

Lors de la réunion du 5 avril, il a été discuté des critères pour l'étude des dossiers. Il est proposé de retenir une base commune à toutes les formations de l'UFR constituée des notes obtenues aux épreuves anticipées du bac en français, des moyennes générales des classes de Première et de Terminale, des notes obtenues en Terminale (le cas échéant en 1ère) en histoire-géographie et en LV1 (quelle que soit cette LV1 - l'information sera fournie) ainsi que de la note d'une discipline spécifique à chaque formation au choix du département. Tous les dossiers seront mis à disposition. Cependant, il est proposé que ne soient pas pris en compte le « projet de formation motivé » en raison de nombreux modèles accessibles sur internet et de l'aide plus ou moins grande que des parents peuvent apporter, ni la « fiche avenir » remplie par les lycées, au motif que cela désavantagerait les candidats en réorientation et qu'elle repose sur des critères subjectifs lésant certains candidats.

Conformément à la motion qui vient d'être votée, il est proposé que seul le niveau bac soit requis pour l'obtention d'un « oui » sans condition. A partir d'une moyenne de 10 sur les notes retenues, quel que soit le bac d'origine, le candidat doit recevoir un « oui ». Il est également proposé que les dossiers présentant une moyenne entre 8 et 10 reçoivent une réponse « oui si » de catégorie 1 (suivi de modules de renforcement sans aménagement de l'année de L1 sur deux ans) ; en deçà de 8, une réponse « oui si » de catégorie 2 (suivi de modules de renforcement avec aménagement de l'année de L1 sur deux ans - les boursiers bénéficiant d'une année supplémentaire de droit).

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle la nécessité d'une commission formalisée pour sécuriser juridiquement nos décisions. Il est proposé une commission unique pour l'UFR

constituée des sous-commissions propres à chaque formation. Celle-ci pourrait siéger valablement dès lors qu'un représentant de chaque sous-commission est présent. Un document récapitulatif des référents et les critères proposés par chaque département, ainsi que la composition de la commission est distribué aux membres du Conseil. Ce document est soumis au vote.

Après lecture des procurations, ***les critères retenus pour l'étude des dossiers et les barèmes communs sont adoptés à l'unanimité. La constitution de la commission unique pour l'UFR LLSH est adoptée à l'unanimité***

Jean-Marc Leblanc précise que les tableaux et les dossiers seront déposés dans un espace partagé, le lien sera transmis par mail dès le 3 mai au soir. Il est proposé une réunion le 4 mai à 14h et des rendez-vous sur demande afin d'apporter de l'aide technique aux commissions. La réunion de la Commission aura lieu le 16 mai.

6. Vote du BR1

Myriam Baron fait un bref rappel du contexte dans lequel le budget initial a été construit et de la motion votée à cette occasion. Est également rappelé que le budget initial 2018 a été désapprouvé de façon quasi-unanime en CODIR, à la commission des moyens de l'Université en enfin en CA. Le tableau récapitulatif du budget est distribué. Il est proposé aux membres du Conseil de consacrer les nouveaux moyens obtenus sur des enveloppes concernant le fonctionnement général et la masse « personnels » (en pilotage et surtout en enseignement) pour les porter respectivement à 85 000€, 65 000€ et 840 000€.

Les ajustements proposés dans ce premier budget rectificatif 2018 tendent à le rapprocher des ordres de grandeur du BR2 2017. Enfin, le choix a été fait de ne pas diminuer les budgets des départements au sein de l'UFR LLSH, ainsi que la somme allouée aux crédits pédagogiques et aux photocopies. La provision pour risque a été augmentée pour anticiper une forme d'incertitude pour le premier semestre de l'année universitaire 2018-2019.

Le montant total du budget de l'UFR LLSH, en intégrant cette fois les crédits alloués aux équipes de recherche, est d'environ 1 400 000€.

Sergio Delgado demande les raisons de l'augmentation du budget du département de communication.

Myriam Baron répond que celle-ci est due aux projets tutorés du département qui lui reviennent (l'UFR percevant une quote part de 13% pour frais de gestion). Elle rappelle que les départements ont conservé les mêmes budgets malgré la baisse de la dotation de l'UFR en budget initial.

Graciela Villanueva demande le montant manquant pour pallier aux difficultés de la rentrée. Myriam Baron répond qu'il est difficile d'évaluer le montant car les effectifs d'étudiants inscrits à l'UFR LLSH pour l'année universitaire à venir ne sont pas connus. Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'à moins d'une nouvelle explosion des effectifs et d'une augmentation des ressources propres tous les fonds seront consommés.

Dans le prolongement de la position adoptée lors du budget initial, le BR1 n'est pas soumis au vote avec l'accord du conseil.

7. Vote pour le renouvellement du CUPE

Jean-Marc Leblanc rappelle que le Certificat Universitaire de Préparation aux Etudes supérieures (CUPE) est une formation déclinée sous forme de modules certifiants. Les étudiants choisissent leur module en fonction de leur projet professionnel ou de poursuite d'études. Il précise que le tarif d'un module est de 184€ et de 514€ pour 5 modules en financement individuel. Ce dernier est le cas le plus courant.

Le renouvellement du CUPE est adopté à l'unanimité

Questions diverses

Pas de questions diverses